Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 056-215602046-20261102-DEL79_2026-DE

COMMUNE SAINT ALLOUESTRE
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le 02 novembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de SAINT-ALLOUESTRE régulièrement convoqué le 19 octobre 2026 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine AUDIC, Maire.

Etaient présents : Martine AUDIC, Marie Hélène JÉHANNO, Gérard GUILLO, Astrid MAUGUEN, Raymond PICAUD, Christian MANDART, Sébastien LEROUX, Paulette RIVOAL, Mickaël SEVENO, Gaël MALCOSTE, Cindy PICAUD LE ROY, Audrey CORFMAT, Sarah LE PEN et Adrien BRIANT

Absente excusée : Magali LE GOFF

Secrétaire de séance : Sarah LE PEN

DELIBERATION N° 79-2026 - CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE INTERIM TERRITORIAL DU CENTRE DE GESTION

Madame la Maire fait part à l'assemblée de l'existence d'un service « Intérim Territorial » proposé par le Centre de gestion du Morbihan.

Elle informe que par son intermédiaire des agents contractuels peuvent être recrutés par le Centre de gestion du Morbihan en vue de leur mise à disposition au sein de collectivités, dans les trois cas suivants :

- Soit, pour assurer une mission correspondant à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité (article L332-23 du Code général de la Fonction Publique)

- Soit, pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaire ou d'agent contractuel (article L332-13 du Code Général de le Fonction Publique)

- Soit, pour occuper un emploi vacant ne pouvant être pourvu immédiatement dans les conditions statutaires (article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique) Madame la Maire présente la convention type à partir de laquelle les demandes de mise à disposition de personnel à titre onéreux pourront être adressées au Centre de gestion.

Elle précise que la signature d'une convention est sans engagement pour la collectivité. Il n'y a facturation qu'à partir du jour où il sera demandé la mise à disposition d'un agent pour une mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents émet un avis favorable de principe pour le recours au service intérim proposé par le Centre de gestion du Morbihan,

- APPROUVE le projet de convention tel que présenté,
- AUTORISE Madame la Maire à signer cette convention avec Madame la Présidente du Centre de gestion du Morbihan

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 056-215602046-20261102-DEL79_2026-DE

- AUTORISE Madame la Maire à faire appel, le cas échéant, au service de mise à disposition de personnel de la mission d'intérim territorial du Centre de gestion de la Fonction

Pour copie conforme,
La Maire, Martine AUDIC



Certifié exécutoire
le
Publié le 05 novembre 2026